ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

INSTALLATIONS TYPES

TERTRE D'INFILTRATION (SOL PERMÉABLE AVEC UNE NAPPE PHRÉATIQUE AFFLEURANTE)

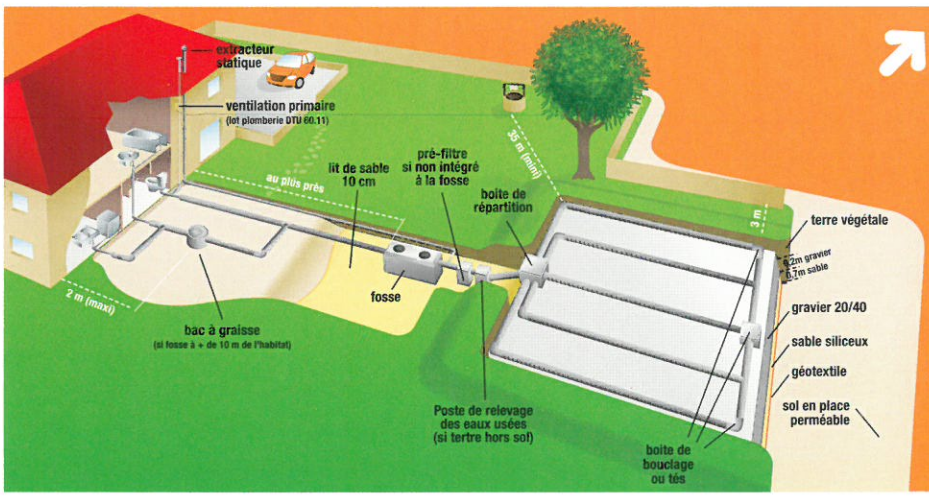

Le tertre d'infiltration est constitué d'un massif sableux hors sol. Les phénomènes sont les mêmes qu'à travers un épandage souterrain, l'épuration se faisant ici à travers le sol reconstitué surélevé par rapport au terrain naturel. Le tertre d'infiltration utilise donc un système granulaire comme système épurateur et le sol en place comme moyen dispersant. La diffusion de l'effluent se fera en aval de la fosse septique à l'aide d'une pompe de relèvement (dans certains cas, le sytème peut-être gravitaire). Le tertre peut s'appuyer sur une pente, être en partie enterré ou être totalement hors sol.

LIT À MASSIF DE ZÉOLITE (SURFACE DU TERRAIN LIMITÉE)

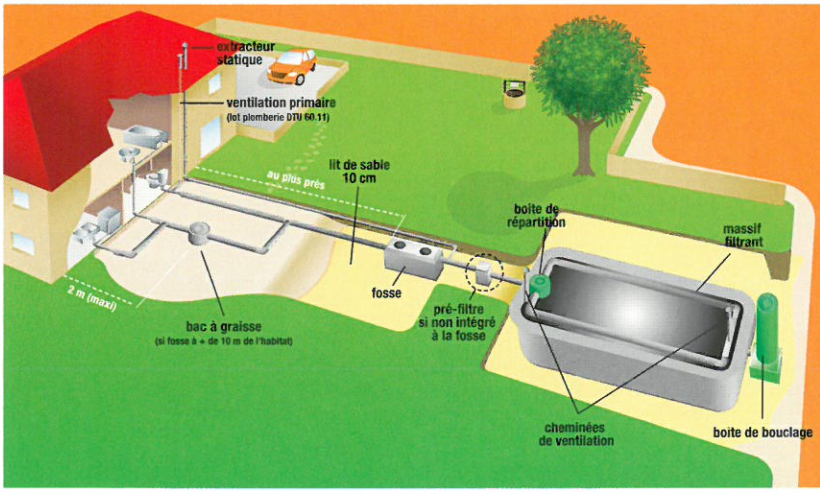

Ce système est constitué d'un lit de matériaux filtrants à base de zéolite naturelle du type chabasite, placé dans une coque étanche. Il se compose de deux couches, une de granulométrie fine (0,5-2 mm) en profondeur et une de granulométrie plus grossière (2-5 mm) en surface. La surface minimale du filtre doit être de 5m². Ce dispositif peut être utilisé pour les habitations de 5 pièces principales au plus. Il doit être placé à l'aval d'une fosse septique de 5m³ au moins.

Au titre de l'article 7 de l'arrêté du 7/09/09 relatif aux prescriptions techniques :
« Les eaux usées domestiques peuvent être également traitées par des installations composées de dispositifs agréés par les ministères en charge de l'écologie et de la santé, à l'issue d'une procédure d'évaluation des risques que les installations peuvent engendrer directement ou indirectement sur la santé et l'environnement ».

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

INSTALLATIONS AVEC TRAITEMENT PAR LE SOL

TRANCHÉES D'ÉPANDAGE (SOL PERMÉABLE)

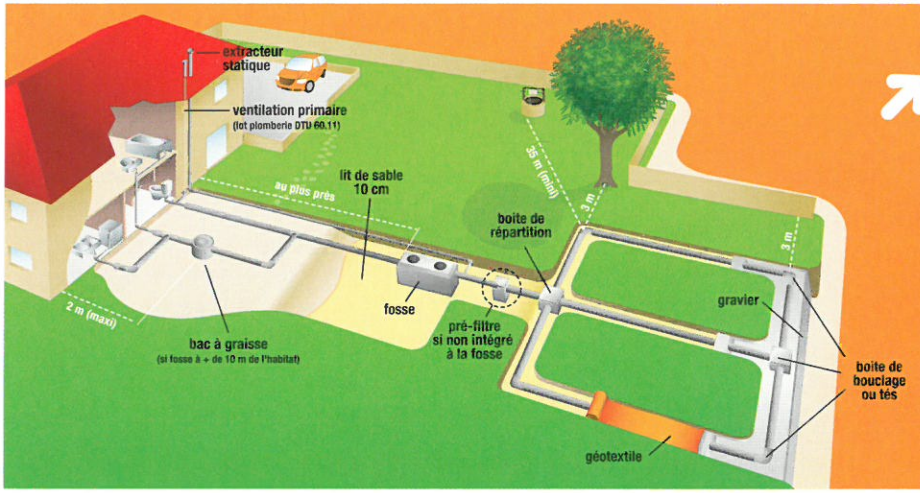

Ce système est constitué de canalisations de dispersion placées à faible profondeur dans des tranchées gravillonnées qui permettent l'infiltration lente des effluents prétraités sur une importante surface et leur épuration par les micro-organismes du sol. Ainsi, le sol en place est utilisé comme système épurateur et comme moyen dispersant.

FILTRE À SABLE NON DRAINÉ (SOL TROP PERMÉABLE : CALCAIRE, SABLE)

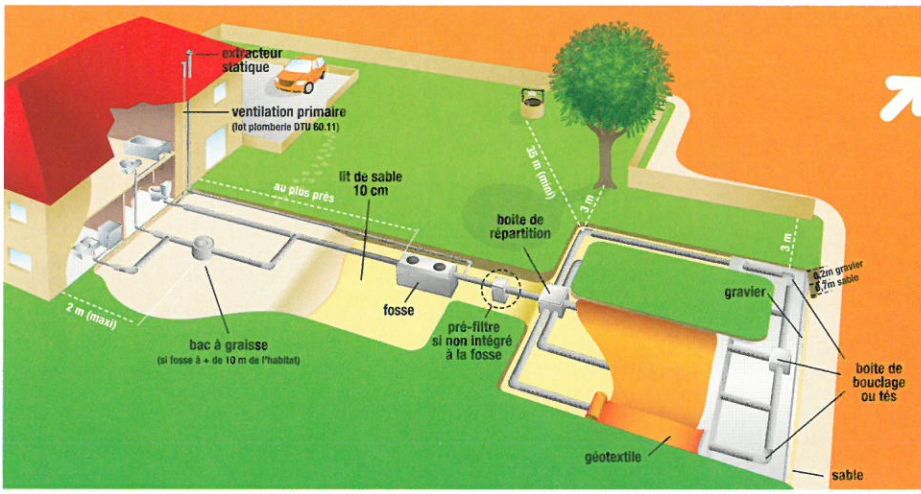

Ce système est constitué d'un lit de matériaux sableux recevant les effluents prétraités (sable lavé présentant une meilleure aptitude au traitement des effluents que le sol en place). L'épuration est réalisée par le sable et les micro-organismes fixés autour des granulats. L'évacuation est assurée par le sol en place.

FILTRE À SABLE VERTICAL DRAINÉ (SOL PEU OU PAS PERMÉABLE)

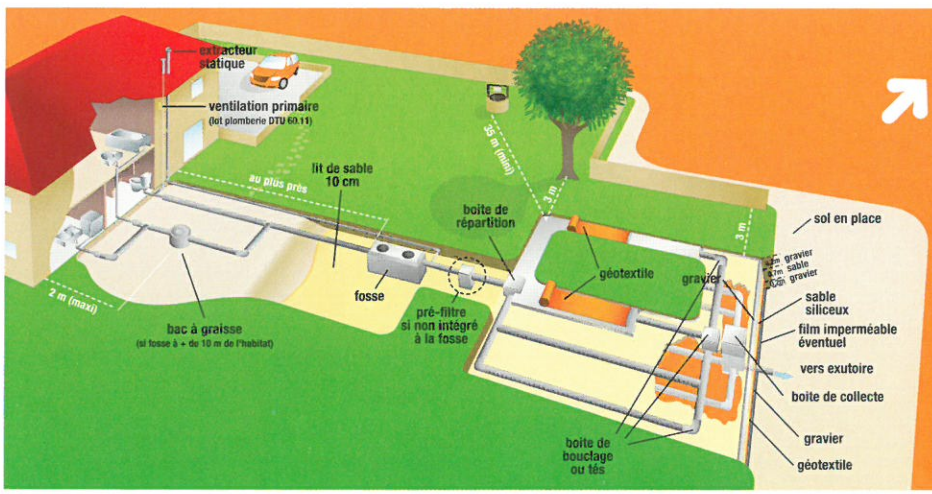

Ce système est constitué d'un lit de matériaux sableux recevant les effluents prétraités. L'épuration est réalisée par le sable et les micro-organismes fixés autour des granulats. L'évacuation est assurée en milieu superficiel.